



ANNEE SCOLAIRE 20.../20...

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement :

Date de dépôt :

DEMANDE DE DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ÉLÈVE RÉSIDANT À CANTELEU

Dossier à retourner complété et accompagné des pièces justificatives :

-directement auprès du Guichet Famille en mairie (Salle Maurois)

Horaires accueil : lundi : 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h

Mardi de : 14h à 18h

mercredi de : 8h30 à 17h

jeudi et vendredi de : 14h à 17h

- ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Canteleu

Affaires scolaires

13 place Jean Jaurès – BP11

76380 CANTELEU

-ou par mail à l'adresse suivante :

education@ville-canteleu.fr

Quel que soit le motif de la demande, joindre obligatoirement :

- un courrier explicatif exposant les motivations de la famille
- copie du livret de famille – toutes les pages
- justificatif de domicile (datant de moins de 2 mois)
- copie du jugement de garde (le cas échéant)
- Attestation de l'employeur (si la case est cochée dans la rubrique « Foyer »)

Attention : tout dossier incomplet sera retourné et ne sera donc pas étudié.

Pour les parents séparés, fournir, si possible, un courrier manuscrit de l'autre parent indiquant son accord pour la demande de dérogation.

Date limite de dépôt du dossier : le 28 avril 2023 à 17h

CALENDRIER INDICATIF

La demande sera examinée au mois de mai. Les décisions vous seront notifiées durant la première quinzaine de juin. L'admission définitive à l'école sera faite par le directeur ou la directrice de l'école, en fonction des effectifs. Ce calendrier ne s'applique qu'aux demandes parvenues dans les délais, soit au plus tard le 29 avril 2022.

ÉLÈVE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE DE DEROGATION

NOM..... PRÉNOM.....

Né(e) le..... à Département ou pays.....

Sexe : féminin masculin

Adresse de l'enfant – N°.....Rue.....

Code postal.....Ville.....

Année scolaire : 2022/2023	Prochaine rentrée scolaire : septembre 2023/2024
1-Ecole fréquentée actuellement :	1-Ecole de périmètre :
2-L'enfant est en classe de :	2-Dérogation demandée vers l'école :
	3-L'enfant sera en classe de :

DESCRIPTION DU FOYER

PÈRE

Situation de famille : célibataire marié, PACS, vie maritale divorcé / séparé

NOM	PRÉNOM	TÉL. PERSONNEL	TÉL. PORTABLE
Adresse mail :			
Adresse :			
Situation actuelle :			
<input type="checkbox"/> activité professionnelle (joindre obligatoirement une attestation employeur)			
<input type="checkbox"/> sans emploi			
<input type="checkbox"/> autre			

MÈRE

Situation de famille : célibataire mariée, PACS, vie maritale divorcée / séparée

NOM	PRÉNOM	TÉL. PERSONNEL	TÉL. PORTABLE
Adresse mail :			
Adresse (si différente de celle du père) :			
Situation actuelle :			
<input type="checkbox"/> activité professionnelle (joindre obligatoirement une attestation employeur)			
<input type="checkbox"/> sans emploi			
<input type="checkbox"/> autre			

DOMICILIATION DE L'ENFANT

- chez les deux parents (parents en couple)
- domicile de la mère
- domicile du père
- garde alternée (copie du jugement de garde)
- autre (à préciser) :

FRÈRE(S) OU SŒUR(S) :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE FREQUENTEE
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....

PRINCIPE DE LA DÉROGATION

Pour qu'une dérogation soit examinée, la famille doit avoir au préalable pré-inscrit son enfant en mairie.

La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile.

La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternel) à l'exception des TPS et devra être renouvelée au moment du passage en élémentaire (classe de CP).

Le motif de la dérogation doit être recevable et brièvement exposé. Il convient de joindre chargée de l'examen des demandes de dérogation tient compte de la carte scolaire, des les documents demandés. **Tout dossier incomplet sera retourné.** La commission critères d'équilibre entre écoles et des conditions d'accueil.

ATTENTION

La décision est prise sous réserve de places disponibles après scolarisation des enfants du secteur demandé.

L'effectif de certaines écoles ne permet pas d'accueillir les enfants extérieurs au secteur.

MOTIF(S) DE LA DEMANDE

Un frère ou une sœur (ou plusieurs frères et sœurs) fréquente(nt) déjà l'école souhaitée. Compléter les renseignements ci-dessous le concernant.

NOM(S)	PRENOM(S)	DATE(S) DE NAISSANCE	A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023	
			ECOLE FRÉQUENTÉE	EN CLASSE DE
-.....	-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....	-.....

Votre enfant est gardé, en dehors du temps scolaire, par une tierce personne :

NOM PERSONNE EN CHARGE DE LA GARDE (ASS. MAT OU AUTRE)	NOM(S)-PRÉNOM(S) DU/ DES AUTRE(S) ENFANT(S) EVENTUELLEMENT GARDES	DATE(S) DE NAISSANCE	ENFANT(S) EN CLASSE DE (en septembre 2023)
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....
-.....	-.....	-.....	-.....

Joindre obligatoirement :

-si l'enfant/les enfants est/sont gardé(s) **par une assistante maternelle** :

- une attestation remplie par l'assistante maternelle (avec nom, prénom, adresse) et co-signée par les 2 parties
- un justificatif de domicile de l'assistante maternelle
- un bulletin de salaire ou un certificat de travail
- compléter le tableau ci-dessus si l'assistante maternelle est amenée à garder d'autres enfants scolarisés

-Si l'enfant est gardé **par une personne de votre connaissance** :

- une attestation de la personne qui récupère l'enfant à l'école avec un justificatif de domicile récent de cette personne

Un emménagement dans le secteur de l'école souhaitée est prévu dans les jours ou les semaines qui viennent

Joindre obligatoirement un document l'attestant (exemple : bail ...)

Autres motifs ou précisions à apporter (joindre les justificatifs) :

.....
.....

La Mairie se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués.

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait àle.....

Signature des parents

Père :

Mère :